

# Conditions de participation à l'action de la Saint-Valentin 'Gigaset-ICI PARIS XL'

1. La promotion de la Saint-Valentin est organisée par Gigaset Communications Nederland B.V., Meander 651-3ème étage, 6825ME ARNHEM (ci-après : « fabricant ») en coopération avec tous les points de vente Gigaset en Belgique.
2. Le règlement de l'action se fait via [www.gigasetpromo.com](http://www.gigasetpromo.com) Gigaset Communications Netherlands Meander 651-3ème étage, 6925 ME ARNHEM en collaboration avec desk services Withuisveld 15, 6226 NV Maastricht. Si vous avez des questions au sujet de l'action, veuillez communiquer avec : [promo.nl@gigaset.com](mailto:promo.nl@gigaset.com) ou composez le +3188-1000632
3. Cette promotion s'applique aux smartphones Gigaset énuméré ci-dessous, s'ils ont été achetés dans un magasin participant en Belgique.

Appareil	Numéro de référence produit	N° EAN
Gigaset GS3 Graphite Gris	S30853-H1519-R101	4 2503668 62736
Gigaset G4 Noir profond	S30853-H1520-R111	4 2503668 62682
Gigaset GS4 Blanc pur	S30853-H1520-R112	4 2503668 63382
Gigaset GX290	S30853-H1516-R101	4 2503668 58760

Ces codes EAN et numéro de référence produit sont imprimés sur l'emballage des appareils participant à l'action.

4. La promotion de la Saint-Valentin ne s'applique qu'aux achats effectués entre le 08-02-2021 et le 28-02-2021 (« période promotionnelle »).
5. **Les personnes autorisées à participer :** les consommateurs de + 18 ans, qui ont acheté un produit participant à l'action dans un magasin en Belgique au cours de la période promotionnelle, sont éligibles. La date de la facture sur la preuve d'achat, ou la date de commande sur la confirmation de la commande au moment de l'achat dans le magasin fait office de date d'achat. Les grossistes et les détaillants sont exclus de la participation, même s'ils agissent au nom d'une association de consommateurs ou de consommateurs.
6. **Inscription :** si il participe à la promotion, le consommateur doit, indiquer le numéro IMEI 1 du produit participant à la promotion (le numéro IMEI est sur l'emballage et formant\*06# + touche appel le numéro IMEI apparaît sur l'écran de l'appareil), et joindre une copie de la preuve d'achat, ou, s'il est acheté dans un magasin web, la confirmation de la commande, dans un délai de 14- jusqu'à un maximum de 42 jours (6 semaines) après l'achat, enregistrer sa demande de carte-cadeau ICI PARIS XL et le faire par nom, adresse postale et adresse e-mail. Le site web d'inscription peut être joint à l'adresse suivant : [www.gigasetpromo.com](http://www.gigasetpromo.com).

**7. Valeur du bon:** Les participants éligibles qui ont acheté un produit participant à l'action pendant la période promotionnelle recevront une carte-cadeau PARIS XL de 30,00 € après la validation de la participation à la promotion, selon le point 5 par la poste/courrier.

**8. La participation** est possible avec un maximum de deux appareils participant à l'action par ménage. Un foyer est considéré comme tel si l'adresse de domicile est identique. Si deux appareils participant ont déjà été enregistrés à une adresse, un tiers qui est inscrit à la même adresse doit démontrer qu'il n'appartient pas au ménage précédemment enregistré à la même adresse.

9. Chaque appareil participant à l'action ne peut participer qu'une seule fois, ceci est vérifié via le numéro IMEI qui ne peut être réenregistré après un enregistrement. Les reventes sont exclues de la participation.

10. Si l'achat est annulé dans les 6 mois suivant l'achat, la carte-cadeau reçue, ou sa valeur si le bon a déjà été dépensé, doit être retournée. Cela devrait se faire via le formulaire de contact vers Gigaset Pays-Bas.

11. Gigaset et les magasins participants se réservent le droit de demander et d'inspecter les documents justificatifs originaux, de vérifier tous les enregistrements pour se conformer à ces conditions et de demander tout document justificatif manquant.

12. Lorsqu'un participant s'inscrit avec des données incomplètes et/ou n'envoie pas tous les documents justificatifs, il sera informé par courriel et a la possibilité de soumettre les documents justificatifs manquants dans un délai de sept jours. Si le participant ne présente pas les documents dans un délai de 14 jours, son droit de participer à la promotion est annulé. Ce régime a un effet prolongé sur la période d'enregistrement. (Point 6.)

13. Si un participant s'inscrit avec des données trompeuses, fausses ou frauduleuses, son inscription ne peut pas être validée. Lorsque les participants enfreignent les conditions d'action, fournissent des informations incorrectes sur leur personne, utilisent des outils déshonorants et/ou tentent de participer plus souvent que ce qui est permis dans ces conditions de participation, Gigaset a le droit de les exclure de l'action. Gigaset informera le participant par e-mail que son inscription ne sera pas validée ou qu'il sera exclu de la promotion. S'il existe des motifs d'exclusion, Gigaset aura le droit, y compris par la suite, de refuser l'attribution de la remise en argent et de recouvrer les montants déjà versés.

**14. Période de paiement :** La fourniture de la carte-cadeau ou numérique ICI PARIS XL aura lieu au plus tard 30 jours ouvrables après l'inscription. Il n'est pas possible d'obtenir la valeur de la carte-cadeau en espèce.

15. Gigaset utilise les données collectées, c'est-à-dire le nom, l'adresse, l'adresse e-mail et le compte bancaire, uniquement pour mener à bien l'action. Le participant a le droit d'annuler à tout moment sa participation à la promotion en envoyant un courriel à [promo.nl@gigaset.com](mailto:promo.nl@gigaset.com) avec en sujet du mail « se désinscrire comme mot clé ». Une fois l'action terminée, Gigaset supprime ou bloque les données collectées.

Les données sont stockées sur un serveur sécurisé jusqu'à 2 semaines après la fin de la promotion et 2 semaines après la période promotionnelle, toutes les données sont automatiquement et complètement supprimées à moins qu'il ne soit indiqué de conserver l'adresse e-mail pour un envoi de newsletter.

16. Le participant accepte les conditions de l'action en enregistrant son premier appareil.

17. Le fabricant a le droit de mettre fin prématurément à l'action si l'action ne peut être assurée pour des raisons techniques et/ou juridiques.

18. Lorsqu'une condition relative aux conditions d'action devient invalide en termes entiers ou partiels, la validité des autres conditions ne sera pas affectée. Une condition non valable devra être remplacée par une autre, qui est à la fois légalement possible, et aborde la condition invalide aussi étroitement que possible. Il en va de même pour toutes les lacunes.

19. Vous ne pouvez en tirer aucun droit. Ces conditions sont applicables en vertu du droit néerlandais.